Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº2287/2003 DU CONSEIL

du 19 décembre 2003

établissant, pour 2004, les possibilités de pêche et les conditions associées pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux communautaires et, pour les navires communautaires, dans les eaux soumises à des limitations de capture

(JO L 344 du 31.12.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 492/2009 du Conseil du 25 mai 2009	L 149	1	12.6.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R2287:20041109:FR:PDF